

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le cinquième jour de juillet deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :

Magella Emond, maire
André Daraîche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5

Absences motivées :

Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Était aussi présente :

Berthe Coulombe, secrétaire d'assemblée.

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h par Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION numéro 075-07-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Daraîche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 076-07-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, avec la correction du nom Sandy'S de la résolution 062-06-23 et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023

Le Maire Magella Emond fait le suivi du procès-verbal en y apportant les précisions complémentaires lorsque requises.

RÉSOLUTION numéro 077-07-23

Acceptation des comptes mensuels réguliers, municipaux & camping – Liste en annexe

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes (compressibles et incompressibles) de Juin 2023 soit adoptée telle que déposée au montant de 57 668.81 \$;

QU'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 07 – 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 078-07-23

Desjardins : adhésion au service de gestion de la paye

Attendu que la municipalité de Mont-Saint-Pierre est à la recherche de solutions afin de faciliter la complexité et l'organisation de son administration face à la pénurie de personnel administratif ;

Attendu que l'une des solutions envisagées est d'utiliser une solution proposée par Desjardins, soit le service de gestion de la paye pour l'ensemble des employés et des élus de la municipalité ;

Attendu que la municipalité de Mont-Saint-Pierre désire adhérer au service de gestion de la paye Desjardins ;

Attendu que cette solution s'adapte au contexte d'affaires de notre municipalité et se conforme aux exigences réglementaires canadiennes ;

Il est proposé par Marise Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la Municipalité fasse les démarches avec Desjardins pour se joindre à ce service ;

Que Magella Emond maire, soit et est autorisé à signer cette entente au nom de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 079-07-23

Demande de don Société Alzheimer GIM

Attendu que le fond municipal pour les dons est épuisé.

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que chaque conseiller participe à la campagne de levée de fonds de la Société Alzheimer GIM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 080-07-23

Dépôt d'un projet de prêt à camper

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre, dépose une demande de financement à la MRC HG dans le cadre du volet 2 ou du volet 4 du FRR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Magella Émond, maire, soit mandaté comme personne autorisée par la Municipalité, à agir en son nom et à signer le protocole d'entente entre la MRC HG et la municipalité.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de la serre

Le dossier de la serre est finalisé et M. le maire fait le rapport financier du projet.

L'enveloppe du projet est passé de 28 000\$ à 30 000\$

Les coûts relatifs au vol de 400 pieds de fils électriques et le changement de l'emplacement ont engendré des coûts supplémentaires de l'ordre d'environ six mille dollars. Ces coûts sont absorbés à même le budget municipal.

Varia

Aucun point apporté au varia

Période de questions

Question sur les ententes avec la COOP

Question concernant l'achat des chalets du camp Joie de Vivre

Demande d'information sur le projet des prêts à camper

RÉSOLUTION numéro 074.06-23

Levée de la séance

Il est proposé par André Daraîche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h55

ADOPTÉE



Magella Émond
Maire



Berthe Colombe
Secrétaire d'assemblée

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec /



